









Voyageurs arrivant en Norvège

9 novembre 2020

Quarantaine

- Tous les voyageurs arrivant en Norvège en provenance d'un pays ou d'une région où le taux de contamination est élevé ou particulièrement élevé (pays « rouge » ou « gris ») doivent être placés en quarantaine pendant 10 jours.
- Durant leur période de quarantaine, ces voyageurs doivent résider dans un hôtel de quarantaine. Des informations sur ces hôtels de quarantaine vous seront fournies par la police aux postes frontaliers et aux points d'entrée en Norvège.
- Les arrivants suivants ne sont pas tenus de séjourner dans un hôtel de quarantaine :
 - o les personnes qui sont domiciliées ou qui possèdent un logement en Norvège ;
 - o les personnes qui voyagent pour leur travail et dont l'employeur ou le donneur d'ouvrage s'occupe de leur fournir un lieu de séjour adapté avec chambre individuelle, les demandeurs d'asile ou les réfugiés relevant du statut du HCR.
- Les arrivants doivent se rendre directement sur leur lieu de quarantaine et porter un masque jusqu'à leur arrivée au lieu de quarantaine.
- La quarantaine doit être respectée pendant la totalité des 10 jours, même si le test est négatif. Un test gratuit de Covid-19 est proposé dans l'hôtel de quarantaine.

Déroulement de la quarantaine

- Les personnes placées en quarantaine à leur arrivée de l'étranger peuvent uniquement sortir de leur lieu de séjour si elles peuvent éviter tout contact étroit avec d'autres personnes que celles avec lesquelles elles résident.
- Les personnes qui sont en quarantaine ne peuvent pas se rendre sur un lieu de travail où d'autres personnes sont également présentes, dans une école ou un jardin d'enfants.
- Il est interdit de prendre les transports publics, sauf en provenance ou en direction d'un aéroport, d'un port ou d'un lieu similaire lors de l'entrée ou de la sortie du territoire.
- Pour plus d'informations sur la quarantaine, voir Helsenorge.no/koronavirus

Attestation de résultat négatif au test de Covid-19

- Les ressortissants étrangers qui arrivent en Norvège en provenance d'une région imposant une quarantaine doivent, hormis quelques exceptions, présenter une attestation de résultat négatif au test de coronavirus. Le certificat ne doit pas dater de plus de 72 heures pour pouvoir entrer sur le territoire norvégien.
- L'attestation doit être rédigée en norvégien, suédois, danois, anglais, français ou allemand.
- L'attestation doit indiquer que le résultat a été obtenu par une méthode de test approuvée PCR ou test antigénique rapide.

Voyageurs ayant séjourné au Danemark

Les voyageurs en provenance du Danemark doivent refaire un test à leur arrivée en Norvège et informer la commune où ils vont résider qu'ils ont été au Danemark.

Centres de test et symptômes

- Nous invitons toutes les personnes qui arrivent en Norvège à se faire tester.
- Il y a dans certains postes frontaliers des centres de dépistage qui proposent un dépistage gratuit aux personnes effectuant un voyage privé.
- Les personnes qui tombent malades doivent se placer en isolement et contacter un médecin.